

DEPARTEMENT  
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAZION  
03 MARS 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08 mars 2022

Objet :

**Convention du groupement de  
commandes - ESMS  
Numérique**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars à dix-huit heures,  
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la  
Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du  
C.C.A.S.

**Etaient présents :**

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean  
Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle  
MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Ma-  
dame Catherine VIVILLE.

**Pouvoirs :**

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLAN-  
CHARD

**Absents excusés :**

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Madame Hélène HAENSLER, Madame  
Sophie MERCIER, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, Madame Sabine  
ROUSSELLET, Monsieur David YTIER, Monsieur Farid ZERGUINE.

**Secrétariat :**

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

ACTE TRANSMIS  
EN SOUS-PREFECTURE

LE 14 MARS 2022

PUBLIE-LE 16 MARS 2022

Par délibération du 26 mars 2021, le Conseil d'Administration décidait de répondre à l'appel à projet lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et l'ARS PAC, ESMS Numérique Phase d'amorçage afin d'obtenir un financement pour la mise en conformité de la solution métier existante du SSIAD et l'accompagnement à l'usage.

Pour être financé, le projet devait regrouper au moins 15 établissements et services médico sociaux et concerner une solution unique offrant toutes les garanties de durabilité au regard des usages attendues dans les prochaines années.

Un partenariat avec d'autres ESMS s'est engagé, et a conduit à la constitution du collectif SI DOMICILE SUD, dont la Personne Morale Gestionnaire est l'ADAR PROVENCE, regroupant 17 structures gérant 30 Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), situés en Provence Alpes Côte d'Azur, avec lequel le CCAS s'est engagé.

Une grappe, visant à la mise en conformité au cadre technique de référence d'une solution de gestion des dossiers usagers informatisés (DUI), comprenant l'acquisition et la mise en conformité a ainsi été constituée.

L'avancée du dossier, dans sa phase opérationnelle, nécessite aujourd'hui la passation de marché spécifique, après consultation des éditeurs référencés dans le cadre du système d'acquisition dynamique n°SAD-2021-018 conclu par le Resah (Groupement d'Intérêt Public – Réseau des Acheteur Hospitaliers).

A cette fin, il est proposé, en application de l'article L. 2113-6 du code de la Commande Publique, d'adhérer au groupement de commande ESMS Numérique – Collectif SI DOMICIL SUD, dont l'objet est de conclure un marché portant sur la fourniture, l'installation la maintenance est les prestations de service associées pour la mise en place d'une solution de dossier de l'utilisateur informatisés.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention jointe en annexe qu'il est proposé d'adopter.

Conformément à cette dernière l'ADAR Provence assurera, à titre gratuit, les fonctions de coordonnateur du groupement.

Il sera chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de préparation, de sélection, et de conclusion des différents marchés. Il sera également chargé de signer, notifier, exécuter et régler les marchés, au nom de l'ensemble des membres du groupement. En contrepartie, le coordonnateur percevra directement les financements de l'ARS PACA.

Au regard de la composition du groupement de commande, et en application de l'article Article L1414-3 Code Général des Collectivités Territoriales, l'institution et l'intervention d'une commission d'appels d'offres n'est pas requise.

Toutefois, et conformément à l'article 4.2 de la convention, une commission ad hoc, composée d'un représentant de chacun des membres, pourra intervenir pour proposer un classement des offres.

La convention sera conclue à compter de sa date signature, et arrivera à échéance au terme des prestations contractuellement prévues.

#### **Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande ci-avant mentionné, pour la fourniture, l'installation, la maintenance et les prestations de service associées pour la mise en place d'une solution de dossier de l'utilisateur informatisés, dans le cadre de l'appel à projet ESMS Numérique,
- **DECIDE** d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commande, telle que présenté en pièce jointe,
- **DESIGNE** Stéphane BLANCHARD en qualité de représentant du CCAS au sein de la commission ad hoc,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

- **SE PRONONCE :**

**POUR :** Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE.

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

**CONTRE :** 0

**ABSTENTION :** 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Au registre suivent les signatures des présents.

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'MAYENNE' on the right, and 'CANTON DE MONTMAGNY' at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the left.

Stéphane BLANCHARD  
Vice-président du C.C.A.S.